

PUISSANCE VIE

Puissance Vie est un contrat distribué par assurancevie.com

NATURE DU CONTRAT

Puissance Vie est un contrat individuel d'assurance vie de type multisupports dont les garanties sont exprimées en euros et en unités de compte

MINIMUM DES VERSEMENTS

- Versement initial : minimum 500 €
- Versement libre : minimum 500 €
- Versements programmés : min. 75 €/mois - 150 €/trimestre – 150 €/semestre - 150 €/an

GARANTIES

Garantie vie :

En cas de vie de l'assuré au terme de l'adhésion, l'adhérent bénéficie du paiement de la valeur de l'épargne. Le montant à payer est diminué, le cas échéant, du montant dû au titre de toute avance en cours (y compris des intérêts afférents)

Garantie Décès :

- Garantie décès principale : En cas de décès de l'assuré avant le terme de l'adhésion, l'assureur verse au(x) bénéficiaire(s) un capital égal à la valeur de l'épargne à la date du décès
- Garantie décès plancher optionnelle : En cas de décès de l'assuré avant le terme de l'adhésion, l'assureur verse au(x) bénéficiaire(s) le montant correspondant à l'écart, si il est positif entre les cotisations nettes de frais et la valeur de l'épargne dans la limite de 50 000 euros. La garantie est optionnelle et ne peut être choisie qu'à l'adhésion si l'assuré a entre 18 et 70 ans (couverture jusqu'aux 75 ans de l'assuré). Les frais de cette garantie décès plancher optionnelle sont prélevés en sus des frais de gestion en fonction du capital garanti et de l'âge de l'assuré

ARBITRAGES

Arbitrages individuels

Possibles à tout moment, avec un montant minimum de 75 €

Arbitrages individuels

Possibles à tout moment, avec un montant minimum de 75 €

Option d'arbitrages automatiques

Option Dynamisation : permet de dynamiser la performance globale du contrat en arbitrant, automatiquement et sans frais, les intérêts annuels réalisés sur le(s) fonds en euros du contrat vers un (des) supports en unités de compte

Option Sécurisation des plus-values : permet de sécuriser les plus-values réalisées arbitrant, automatiquement et sans frais, les plus-values d'un ou plusieurs support(s) unités de compte vers un fonds en euros

Option Rééquilibrage : permet de conserver en permanence une répartition prédéfinie de l'épargne détenue en rééquilibrant, automatiquement et sans frais, les encours disponibles sur le contrat. Ce rééquilibrage se fait sur la base d'une répartition librement prédéfinie

Option Investissement progressif : permet de lisser dans le temps un investissement sur les marchés financiers. Le versement est d'abord investi sur le fonds en euros Sélection Rendement puis est progressivement arbitré mensuellement, sans frais, sur une période de 6 mois vers les supports en unités de compte sélectionnés

Option Stop-Loss : permet de limiter les mouvements de baisse des marchés financiers en désinvestissant, automatiquement et sans frais, la totalité de l'encours disponible sur une ou plusieurs unités de compte bénéficiant de l'option en cas de dépassement du seuil de moins-value fixé initialement. Ce désinvestissement se fait au profit d'un fonds en euros

DISPONIBILITE DU CAPITAL

Rachats

Le capital est disponible à tout moment

- Rachat partiel : minimum 500 €
- Rachats partiels réguliers : minimum 100 € quelle que soit la périodicité
- Rachat total possible à tout moment

FONDS / SUPPORTS

Fonds en euros : Sélection Rendement + Internet Opportunités
Unités de compte : contrat multi gestionnaires de plus de 400 fonds

FRAIS APPLICABLES

- Frais sur versement : 0 %
- Frais de gestion : 0,60 de la valeur de rachat € + UC
- Frais d'arbitrages : 0 %
- Frais sur les options d'arbitrages : 0 %
- Frais de rachat : 0 %

DATE D'EFFET

- Souscription : J +3
- Versement exceptionnel : J +3
- Versements programmés : le 5 ou le 20 du mois N
- Rachat : J (valorisation à J+3)
- Arbitrage : J (valorisation à J+1)

[Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)
[Je souscris](#)